

Cartographie des « zones sensibles » et prescriptions associées en Vendée



Porteur de projet

Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SyDEV)

Partenaires

Bureau d'étude Luminescence (concepteur lumière) et agence Artelia (écologue).

Contact

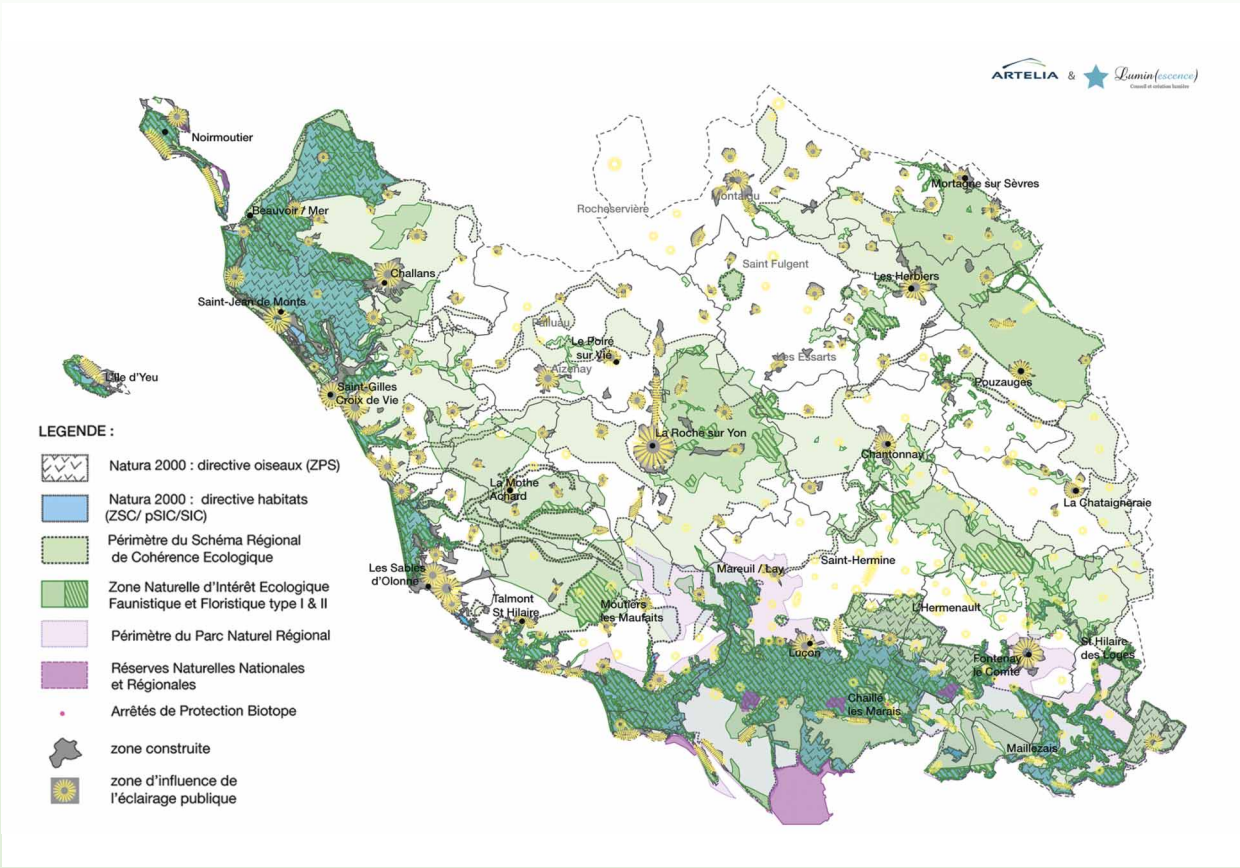
Alexandre Collonnier au SyDEV -
a.collonnier@sydev-vendee.fr

Le département de la Vendée compte plusieurs grandes agglomérations telles que la Roche-sur-Yon, les Sables-d'Olonne ou Fontenay-le-Comte, représentant approximativement 178 000 points lumineux dont plus de 158 000 sont exploités par le SyDEV. Dans le but de réduire les consommations et les nuisances lumineuses, le SyDEV incite les communes à rénover leurs parcs d'éclairage ce qui a permis depuis 2007 de réduire la consommation moyenne d'un point lumineux d'environ 40 %, grâce notamment à une réduction de 27 % des temps d'allumage (2 000 h en moyenne).

Une étude a été réalisée afin de mettre en place une démarche plus ciblée sur la biodiversité. Elle comprend plusieurs volets dont un premier a consisté à identifier les enjeux de biodiversité sur le territoire départemental. Pour cela, différentes couches de données ont été superposées : le Schéma régional de cohérence écologique des Pays de la Loire, les aires protégées et espaces remarquables (tels que les sites Natura 2000, les Réserves naturelles, les arrêtés de protection de biotope et les ZNIEFF notamment de type II pour leur pertinence vis-à-vis de l'échelle de travail au niveau départemental) et le PNR du Marais Poitevin. L'analyse biodiversité s'est intéressée aux espèces déterminantes de ces espaces naturels remarquables en valorisant les données bibliographiques en ligne. L'analyse s'est également attachée aux espèces de cohérence TVB en focalisant sur les espèces sensibles à la lumière. Le cumul des différentes couches de données a abouti à une cartographie des zones sensibles présentant différents degrés d'enjeux de préservation de la biodiversité nocturne sur le département.

Cette cartographie a été mise en relation avec les zones construites et les zones d'influence de l'éclairage dont les données très précises (positions exactes des points lumineux) sont détenues par le SyDEV (Figure 12). Pour chaque niveau de sensibilité, des prescriptions relatives à l'éclairage ont été établies permettant de déterminer des paramètres techniques précis, tels que la **température de couleur***, les niveaux photométriques, ainsi que la temporalité de l'éclairage (sa gradation et ses horaires d'extinction éventuels). Ces prescriptions s'adaptent progressivement selon les niveaux de « qualité de la nuit » souhaités (5 niveaux, du plus léger au plus dense). Cette approche permet ainsi d'instaurer une gestion différenciée de l'éclairage en fonction des enjeux de biodiversité et d'aller plus loin que la réglementation dans la mise en œuvre et la rénovation de l'éclairage dans les secteurs sensibles, permettant ainsi de préserver et restaurer à terme une Trame noire cohérente sur le département de la Vendée.

Figure 12



Carte des zones sensibles superposées avec les zones construites et d'influence de l'éclairage public. Source : SyDEV.